

Demander des prestations sociales et familiales en Bulgarie



Si vous bénéficiez du statut de réfugié ou humanitaire, ou d'une protection temporaire en Bulgarie, vous avez le droit de demander des prestations sociales et familiales. Celles-ci sont versées par l'État lorsque vous ne pouvez pas, pour des raisons indépendantes de votre volonté, subvenir seul à vos besoins essentiels.

1. VÉRIFIEZ SI VOUS REMPLISSEZ LES CONDITIONS REQUISES



En Bulgarie, il existe de différents types de prestations que vous pouvez demander: allocations de faibles revenus, allocations de chauffage, allocations pour les familles avec enfants, allocations pour les mères et les femmes enceintes, allocations pour les personnes handicapées, etc. Pour que votre demande soit acceptée, vous devez remplir certaines conditions en fonction de la prestation demandée: votre revenu maximum/possession de biens, votre âge, votre santé, si vous travaillez ou non, si vous avez une famille et des enfants scolarisés, etc. Vous pouvez consulter les conditions via le menu "**Подпомагане**" du site de l'Agence d'assistance sociale (www.asp.government.bg).

2. RENSEIGNEZ-VOUS À L'AVANCE SUR LES DOCUMENTS DONT VOUS AVEZ BESOIN



Les différents types d'aides requièrent différents types de documents. Il peut s'agir de documents prouvant les revenus/la possession de biens, de documents médicaux, de certificats d'école/de crèche, etc. Obtenez ces documents **avant de déposer votre demande**.

3. INTRODUIRE LA DEMANDE ET LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES



Toutes les demandes de prestations sociales et familiales ainsi que les documents nécessaires doivent être déposés à la "Direction de l'assistance sociale" (DSP) correspondant à votre **domicile actuel**. Apportez vos documents d'identité bulgares ou votre carte de protection temporaire.

5. LA DÉCISION



Vous devez recevoir une **décision écrite et motivée** dans un délai d'un mois, indiquant si l'aide vous est accordée ou refusée.

4. VÉRIFICATION DE LA DEMANDE PAR LA DSP



Une fois que vous avez introduit une demande, la DSP vérifie que vous êtes éligible à l'aide. Cette **vérification** peut comprendre: une visite à votre domicile à l'adresse que vous avez indiquée, l'examen de vos dossiers, la collecte d'informations et d'autres actions.

SI VOTRE DEMANDE EST APPROUVÉE



Selon l'aide que vous avez demandée, celle-ci peut vous être accordée sous forme d'argent ou de biens (en nature). Vous pouvez recevoir les allocations en espèces:

- par l'intermédiaire d'une **filiale de la poste bulgare** correspondant à l'adresse que vous avez indiquée
- par **virement bancaire** sur un compte bancaire personnel en Bulgarie



SI VOTRE DEMANDE N'EST PAS APPROUVÉE

Vous avez le droit de faire appel d'un refus dans un **délai de 14 jours**. Dès que possible, demandez l'assistance d'un avocat pour préparer le recours et mener l'affaire.

Vous pouvez également utiliser le formulaire de **demande d'assistance** de la Fondation pour l'accès aux droits - FAR (www.refugeelight.bg/bg/request-assistance). Demandez également l'assistance d'un avocat lorsqu'ils refusent d'accepter votre demande au guichet.

EN SAVOIR PLUS:

ASSISANCE SOCIALE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES



PRESTATIONS FAMILIALES POUR LES ENFANTS



ASSISANCE SOCIALE



UNHCR
The UN Refugee Agency



Фондация за гостън до права
Foundation for Access to Rights



www.refugeelight.bg